

Observations déposées en ligne durant l'enquête publique

Numéro	Date	Contenu
1	<p>19/02/24 21H57 21h59-mail identique 22h17- documents joint 22h26 - documents joint Cf. documents en pièce jointe annexée</p>	<p>Bonjour Mme PEJOUX,</p> <p>Nous nous opposons à ce projet pour plusieurs raisons :</p> <p>1) Suspicion de Conflits d'intérêts</p> <p>En effet, nous soupçonnons un conflit d'intérêts dans ce projet.</p> <p>Ce projet est porté par la commune alors qu'il va bénéficier plus largement à des propriétaires privés.</p> <p>En effet, ce projet est composé d'une entité nord et d'une entité sud.</p> <p>L'entité nord " Les Sauzes " appartient à la commune : emprise de la centrale : 9, 06 ha</p> <p>L'entité sud " La Boujade " appartient à des propriétaires privés : emprise de la centrale : 33, 88 ha</p> <p>L'entité sud " La Boujade ", qui est la plus grande du projet appartient aux deux fils de l'adjoint au maire Jean-Paul MUSSET ainsi qu'à l'un de leur ami.</p> <p>Les propriétaires des parcelles " La Boujade " , " La Jarouille " et " Champs de Doussain " sont : Sébastien MUSSET, Julien MUSSET, Cédric POINTET</p> <p>Jean-Paul MUSSET a voté pour la mise en œuvre du projet lors de la délibération du conseil municipal le 05/07/2021</p> <p>Il ne s'est pas abstenu comme il aurait du le faire en tant qu'élus.</p> <p>Nous soupçonnons donc un conflits d'intérêts.</p> <p>Les élus doivent rester intègres et impartiaux et ne pas confondre intérêt public et intérêt privé.</p> <p>Jean-Paul MUSSET n'aurait pas du participer à cette délibération.</p>

	<p>Cette situation peut entraîner l'illégalité des délibérations adoptées mais également tomber sous le coup du délit de prise illégale d'intérêts.</p> <p>Aujourd'hui, nous disons STOP à ces arrangements entre amis au détriment de l'environnement, les élus ne doivent pas se croire au-dessus des lois.</p> <p>Ces agissements contribuent à diminuer la confiance entre les élus et les administrés.</p> <p>Vous trouverez toutes les informations et preuves sur l'enquête publique en ligne.</p> <p>a) le nom des propriétaires : Dossier Les Peintures La Boujade (page 19) Sébastien MUSSET, Julien MUSSET et Cédric POINTET en qualité de propriétaires autorisent la Société URBA 423 à déposer toute demande d'autorisation administrative à la réalisation de son projet</p> <p>b) Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal du 05/07/2021 (page 358 du dossier IMPACT Les Peintures) Comme vous pourrez le lire, Jean-Paul Musset est bien présent ce jour là et vote pour le projet.</p> <p>La mairie des Peintures a une gestion de la commune qui n'est pas transparente : elle n'affiche par exemple aucune délibération sur le site internet de la commune, comme l'exige la loi.</p> <p>L'information n'est pas claire pour les habitants, laissant penser que la plus grande étendue appartient à la commune (voir article paru dans le Résistant le 02/05/2023 à 14h00) et pour lequel nous avons demandé un rectificatif . (Journal du 27 avril au 03 Mai 2023-Page 22) Le Journal Le Résistant a modifié l'article le 19/02/2024 à 13h36.</p> <p>L'information donnée prête à confusion pour le public : voir Affiche Invitation Exposition et Permanences publiques URBASOLAR</p> <p>" La commune des Peintures et URBASOLAR sont partenaires dans le développement d'un projet photovoltaïque sur le territoire "</p> <p>Pour information Sébastien et Julien MUSSET sont agriculteurs, co-gérants de la GAEC La Cabanne, Cédric POINTET est agriculteur gérant de La GAEC Ferme de la Meunière.</p>
--	---

		<p>Le site " la Boujade " va leur servir à prélever l'eau afin d'irriguer leurs terres agricoles.</p> <p>Le jour de la délibération, le 05/07/2021, Jean-Paul MUSSET était également associé du GAEC La Cabanne.</p> <p>2) l'entité sud est une réserve de chasse et faune sauvage, la seule de la commune.</p> <p>Cette information est mentionnée en nulle part dans les dossiers publiés sur l'enquête en ligne. Pourtant, vous trouverez aisément des panneaux sur site l'indiquant (voir photos jointes) Cette information a-t-elle était bien donnée aux autorités compétentes chargés de donner un avis sur ce projet ?</p> <p>Est-ce une omission ? Car c'est une information très importante ! cela peut-il remettre en cause leurs avis s'ils ne disposaient pas de toutes les informations ?</p> <p>" Les réserves de chasse et de faune sauvage visent à protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse dans les territoires ruraux. La pratique de la chasse y est interdite ainsi que toute autre activité susceptible de déranger la faune sauvage ".</p> <p>Implanter une centrale photovoltaïque sur une réserve de chasse et faune sauvage n'est-il pas aberrant ?</p> <p>Le Ministère de la Transition écologique et solidaire, dans son guide 2020 " L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les centrales solaires au sol "</p> <p>recommande de proscrire les terrains naturels mais de privilégier les terrains déjà dégradés ou artificialisés (exemple : ancienne carrière sans obligation de réhabilitation agricole, paysagère ou naturelle)</p> <p>Lafarge Granulats n'a-t-il-pas été obligé de réhabiliter l'ancienne carrière afin d'obtenir un Procès-Verbal de récolement ?</p> <p>3) Ce site naturel n'est pas un site dégradé car la remise en état a été prescrite. Ce n'est donc pas un terrain à privilégier pour l'installation de panneaux photovoltaïques.</p>
--	--	--

	<p>Nous pouvons lire page 32 du dossier La Boujade :</p> <p>" Un procès-verbal de récolement a été rédigé le 26 avril 2016 pour acter la conformité de la remise en état aux prescriptions édictées par le Préfet.</p> <p>L'ancien exploitant a satisfait à ses obligations " : en réalisant des plantations et le maintien des boisements épars "</p> <p>Lafarge Granulats a planté 1000 arbres en 2007.</p> <p>Depuis la mise en service de la carrière, La biodiversité s'est développée, présence d'espèces protégées.</p> <p>Lafarge Granulats indique le projet futur :</p> <ul style="list-style-type: none">Aménagement d'un plan d'eau de 30 hectares sur le terrain à vocation de loisir (pêche) et promenadeEntretien du boisement de plus de 1000 arbres (replantés en 2007)Coupe en talus des berges en pente douce qui favorise l'installation de nombreux végétaux aquatiques (roseaux...) <p>Lafarge Granulats indique également l'intérêt du site en terme de biodiversité</p> <p>Voir le communiqué de presse de Lafarge Granulats daté de 2010 (pièce jointe : page 3 et 4 du dossier joint sur La Carrière des Peintures)</p> <p>Lafarge Granulats indique qu'ils ont replanté 1000 arbres en 2007. Où sont ces arbres aujourd'hui ?</p> <p>Suite à leur acquisition, le plan paysager a été en partie broyé par une entreprise forestière.</p> <p>Qui a ordonné les travaux ? Pourquoi ? Il manque l'Autorisation de défrichement dans le dossier d'enquête en ligne.</p> <p>Le projet photovoltaïque des Peintures n'est donc visiblement pas compatible avec la remise en état du site.</p> <p>Dans le dossier d'enquête en ligne, il manque le dossier que Lafarge Granulats a transmis à la Préfecture afin d'obtenir le Procès-Verbal de récolement.</p> <p>Quels étaient leurs engagements ? Qu'en est-il aujourd'hui ?</p>
--	---

En effet, Page 63-64 du dossier la Boujade, nous trouvons " le rapport de l'inspection des installations classées-cessation d'activité-PV de récolement mais ce document concerne le site " Les Sauzes " et non celui de la Boujade.

4) Perturbation de l'équilibre environnemental, de la faune et de la flore

La pose de panneaux solaires au sol est très souvent interdite dans une zone naturelle. Cela peut perturber l'équilibre environnemental de la zone.

Leur installation pourrait avoir des effets négatifs sur les espèces présentes localement.

Quels sont les effets des installations photovoltaïque sur les oiseaux ? Nous n'avons pas suffisamment de recul pour nous engager sur les 30 prochaines années.

L'Office Français de la Biodiversité a demandé une étude à ce sujet. L'étude est en cours (2024-2028)

5) Zones humides

La réalisation du projet est susceptible d'impacter les zones humides et de fortement endommager la zone humide concernée.

La MRAE est-elle convaincue par la réponse apportée par la société URBA 423 ? Nous pensons qu'il conviendrait de les reconsulter.

Pour information : aucun panneau d'enquête publique n'est présent devant le site de la SAUZE, ils sont uniquement présents devant le site de la BOUJADE.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous opposons à ce projet.

Nous demandons aux élus de trouver un autre lieu pour développer un projet photovoltaïque, un lieu où l'environnement ne serait pas menacé et dans lequel aucun conflit d'intérêt ne serait possible.

Nous leur conseillons plutôt de réaliser leur projet sur leurs propres toits (hangars agricoles, salles des fêtes, Mairie, école)

Nous vous remercions beaucoup de prendre en compte nos observations car ce projet engage l'environnement de la commune sur les 30 prochaines années.

		<p>Bien Cordialement, Le Collectif des Peinturauds en Colère</p>
2	24/02/24 15h25	<p>Bonjour Mme PEJOUX,</p> <p>La population n'est pas suffisamment informée de l'existence de cette enquête publique. Beaucoup de personnes n'y participeront pas car ils en ignorent l'existence.</p> <p>Les affichages des avis d'enquête publique ne sont pas suffisants.</p> <p>Il serait bien qu'il y en ait devant la Mairie et pas uniquement à l'intérieur, devant l'école, à la boulangerie, devant la salle des fêtes, dans les boîtes aux lettres comme cela avait été le cas pour la présentation du projet URBASOLAR.</p> <p>Un affichage sur les communes limitrophes serait bienvenu.</p> <p>Lorsque vous rentrez aux Peintures et jusqu'à la Mairie, aucun panneau d'affichage n'est présent.</p> <p>Nous ne voyons uniquement que les affiches des LOTO qui eux sont bien apparents.</p> <p>Nous sommes dans une zone rurale, beaucoup de personnes n'ont pas accès à l'information numérique et n'iront pas voir sur le site de la Mairie ou la Page Facebook.</p> <p>Beaucoup de personnes n'ont pas besoin de rentrer dans la mairie ou n'ont simplement pas envie d'y aller pour ne pas rencontrer les élus.</p> <p>La publicité de l'enquête</p>

Articles L. 123-10 et R. 123-9 à R. 123-11 du code de l'environnement

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et tout au long de son déroulement, le maire doit informer le public, par tous les moyens possibles (affichage, presse écrite, communication audiovisuelle)

Pour ceux qui vont sur les réseaux sociaux, un rappel sur la page Facebook serait également bienvenu car il n'y a pas d'information depuis le 23 janvier 2024.

Un rappel n'est-il pas obligatoire 8 jours après et tout au long de l'enquête ?

Il serait bien de relancer l'information plusieurs fois avant le 12 mars voir même de l'épingler en haut de la page Facebook de la Mairie.

Enfin, nous ne trouvons pas l'information sur le site de la Communauté de Communes La CALI, le Sud Ouest et le Journal Le Résistant comme cela avait été le cas pour la modification du P.L.U.

Le Journal Le Résistant a modifié son article en ligne suite à notre demande mais pas d'erratum dans la presse écrite.

Dans le cadre d'une enquête publique, informer les habitants et usagers du territoire, représente une obligation légale. Le porteur de projet doit publier un encart dans la presse locale entre 8 et 15 jours avant la date d'ouverture et un rappel 8 jours après.


Or, nous ne trouvons pas ces avis et rappels dans la presse locale.

Une annonce légale a-t-elle été publiée dans le Journal le Sud Ouest à deux reprises (en amont et en rappel 8 jours après le début de l'enquête) ?

Le responsable du projet photovoltaïque URBA 423 a publié une annonce légale le 26/01/2024

<https://www.sudouest.fr/annonces-legales/2400374?query=urba%20423>

	<p>Cette annonce a t-elle été publiée, imprimée et distribuée dans le Sud Ouest local ? car nous pouvons lire HERAULT ?</p> <p>Pas de rappel dans les 8 jours ? Après consultation du site internet du Sud Ouest, nous ne trouvons pas cet avis de rappel.</p> <p>Une annonce légale a-t-elle été publiée dans le Journal le Résistant à deux reprises (en amont et en rappel 8 jours après le début de l'enquête) ?</p> <p>Car nous ne trouvons pas ces avis dans la presse.</p> <p>Le Journal Le Résistant, l'hebdomadaire de la Région Libournaise est un journal local qui est beaucoup lu. Le porteur du projet ne peut pas faire l'impasse sur ce journal local.</p> <p>Ce journal sort tous les jeudis.</p> <p>Dans le journal du 22 au 28 février 2024, à la page 33 - Annonces Légales et Officielles-nous ne trouvons aucune annonce concernant cette enquête.</p> <p>Dans le journal du 15 au 21 février 2024, à la page 32 - Annonces Légales et Officielles-nous ne trouvons aucune annonce concernant cette enquête.</p> <p>Dans le journal du 1er au 07 février 2024, à la page 32 - Annonces Légales et Officielles-nous ne trouvons aucune annonce concernant cette enquête.</p> <p>Dans le journal du 25 au 31 janvier 2024, à la page 32 - Annonces Légales et Officielles-nous ne trouvons aucune annonce concernant cette enquête.</p> <p>L'avis d'enquête publique a-t-elle été journalisée ? Un rappel suffisant a-t-il été fait ? car les personnes âgées lisent beaucoup les journaux notamment le Journal Le Résistant qui est le journal local.</p> <p>Pouvez-vous faire le nécessaire afin d'en informer plus largement la population ? car nous avons l'impression que la mairie et le porteur de projet n'ont pas intérêt à faire connaître cette enquête publique. Pour quelles raisons ?</p> <p>Pourquoi si peu de publicité et de communication ?</p> <p>Souhaitent- ils vraiment une participation citoyenne ?</p>
--	--

		<p>En vous remerciant, Bien Cordialement,</p> <p>Le Collectif des Peinturauds en Colère</p>
3	26/02/24 16h25	<p>Monsieur le Commissaire enquêteur</p> <p>Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 200 personnes dans le département de la Gironde.</p> <p>Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.</p> <p>Cordialement,</p>  <p>Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien et Solaire</p>
4	04/03/2024 20h41 et 20h43 Cf. documents en pièce jointe annexée	<p>Bonjour Mme PEJOUX,</p> <p>Le dossier d'enquête relève la présence de zones humides sur la majeure partie de la partie terrestre de la zone d'implantation potentielle.</p> <p>Or,</p> <p>Ce projet est contraire à la SNB "Stratégie Nationale Biodiversité 2030 "</p> <p>qui a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.</p> <p>Préserver les zones humides</p> <p>" La Stratégie nationale biodiversité attache une importance particulière à la protection et restauration des écosystèmes,</p>

notamment les zones humides.

Les milieux humides constituent en effet un patrimoine naturel exceptionnel. Leur rôle écologique et dans la régulation du climat est largement reconnu. À l'interface entre la terre et l'eau, ils façonnent des paysages d'une diversité remarquable : tourbières, mares, ripisylves, prairies humides, marais, lagunes, estuaires... "

<https://biodiversite.gouv.fr/mesure-25-restaurer-les-zones-humides>

Ce projet est contraire au Plan d'action de la SRB (Stratégie Régionale de la Biodiversité) de la Région Nouvelle-Aquitaine
" Préserver et restaurer les écosystèmes notamment les zones humides pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine) "

Voir la synthèse des actions (en pièce jointe)

Ce projet est contraire à la Note d'enjeux de la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais) éditée en Décembre 2022

(Page 5) : " La préservation des Zones Humides est un enjeu fort des SDAGE, du fait des fonctions qu'elles assurent (soutien d'étéage, régulation et prévention des inondations, qualité des eaux de surface, source de biodiversité...)

(Page 15) :

b) Recours aux énergies renouvelables

Infrastructures photovoltaïques au sol

" les objectifs de développement de la production d'énergies renouvelables ne peuvent se faire au détriment de la préservation des espaces naturels, forestiers, agricoles "

(Page 16) :

Conclusion :

" La préservation des enjeux environnementaux liés à la biodiversité, à l'eau (qu'ils soient zones humides ou bien ressource en eau potable) devront guider le choix des élus.

Vous trouverez cette note d'enjeux dans le dossier à télécharger, dossier les peintures, urbanisme, Avis PPA (Personnes Publiques Associées)

<https://www.lacali.fr/actualites-de-la-cali/revision-du-plu-les-peintures>

Ce projet est même contraire aux promesses de campagne de Monsieur Le Maire Armand BATTISTON

Les promesses de campagne :

" Le souci majeur de cette équipe réside dans le fait de répondre au mieux aux attentes des habitants de la commune, de coconstruire un projet pour et avec eux. (Publié le 02/01/2020 à 10h55 par le Journal Le Résistant)

<https://www.leresistant.fr/actualite-935-les-peintures-les-peintures-armand-battiston-est-candidat>

Pourquoi la commune n'a t-elle pas rachetée la plus grande étendue à Lafarge Granulats comme prévue initialement pour en faire un lieu de promenade et de pêche et pour y installer des maraîchers locaux ?

Pourquoi la commune n'a-t-elle pas pensé à l'intérêt collectif de tous les habitants ?

Monsieur Le Maire a-t-il consulté les habitants avant de changer le projet initialement prévu ?

Qu'est-ce qui a motivé ses choix ? Sur ces lieux précis ? Nous lui rappelons ce qu'il a déclaré également dans le Journal Le Résistant - Publié le 05/03/2020 à 14h44

«Je serai un maire qui prendra le temps nécessaire pour expliquer et informer chaque choix et chaque engagement de la commune pour que les actions se fassent dans une unité nécessaire à un bon fonctionnement et à un bon esprit entre tous...» confie Armand Battiston.

<https://www.leresistant.fr/actualite-1114-les-peintures-les-peintures-andre-battiston-avancer-dans-la-serenite>

		<p>Promesse de campagne d'Armand BATTISTON - " Les Peintures S'Unir pour l'Avenir " Elections municipales 15-22 Mars 2020 :</p> <p>" Nous favoriserons l'installation de nouveaux agriculteurs et de maraîchers "</p> <p>" Le soutien à l'installation d'agriculteurs / maraîchers à production raisonnée sur le territoire communal sera mis en avant, en les intégrant dans l'approvisionnement des circuits courts "</p> <p>" Nous finaliserons la mise en place du PLU en respectant l'aspect rural de la commune afin de ne pas perdre son identité "</p> <p>(Pièces jointes dans un second mail)</p> <p>Quelle est la cohérence politique de la mise en œuvre d'un tel projet ? à part faire le contraire de ce que les élus préconisent tous unanimement ?</p> <p>D'autre part, le 07 Janvier 2021 la DDTM donne une autorisation de prélèvement d'eaux pour des eaux de ruissellement alors que page 411 de l' Etude IMPACT - Les Peintures, nous pouvons lire " Bien qu'alimenté par la nappe d'eaux souterraines, le plan d'eau situé au sud de la RD 21 E1, d'une surface d'environ 19,6 hectares collecte aussi une partie des eaux de ruissellement provenant de la partie sud de la ZIP "</p> <p>https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/71755/535964/file/ETUDE%20IMPACT-%20LES%20PEINTURES%20-%20EIE_compressed.pdf</p> <p>Ne manque-t-il pas l'autorisation de prélèvement d'eau souterraine ?</p> <p>En vous remerciant, Bien Cordialement, Le Collectif des Peinturauds en Colère</p>
5	11/03/24 19:33	<p>Bonjour,</p> <p>Nous voilà enfin face à un projet intelligent.</p> <p>Ce projet mêle à la fois l'adaptation au changement climatique, le ruissellement économique ainsi que la valorisation</p>

d'espace non productif. Ceci est la mise en œuvre du développement durable.

En effet, l'implantation de cette centrale se réalise sur un site dégradé. La végétation visible ici aujourd'hui et depuis plusieurs années fait état d'une qualité agronomique plutôt médiocre. L'implantation de cette centrale n'augmentera donc pas la surface « artificialisé » comme nous pouvons le constater avec les Zone d'Activité Economique et autres terrains à bâtir. Ces dernières sont souvent favorisées au détriment des terrains agricoles. C'est le cas depuis ces dernières décennies à différents points du secteur :

Lieu dit l'Atelier, commune de COUTRAS pour les ZAC

Lieu dit Audebeau, commune de COUTRAS pour les terrains à bâtir

Lieu dit Sablons, Malibeu et Jeanguet, commune de LES PEINTURES pour des terrains à bâtir.

Il est important de noter la coactivité de ce projet. En effet, ce projet va permettre de faciliter un projet d'irrigation collectif qui est en discussion depuis la fin d'exploitation des carrières Lafarge. Ceci permet aux agriculteurs qui ont pris le risque de s'engager, d'adapter leurs exploitations aux changements climatiques. Aux vues des diverses manifestations depuis début 2024, ce sont des choses plus que nécessaires.

La proximité de la centrale en projet et du poste source est une opportunité favorable à souligner.

Ce projet n'est pas qu'une affaire privée. La population bénéficiera d'un peu plus d'énergie verte dans le mix énergétique. Les impôts et taxes directement liés à ce projet sont bénéfiques pour la feuille d'impôts des Peinturauds.

Enfin, sur l'aspect environnemental, il faut s'assurer que les compensations mises en œuvre soient cohérentes. Au vu des différents éléments, cela semble être le cas.

A moins d'en faire une affaire personnelle, il est difficile de s'opposer à ce genre de projet.

Je suis favorable à ce projet.

Cordialement

		Guillaume Grandeau Château des Proms
6	11/03/24 22:33	<p>Bonjour,</p> <p>Je me pose les questions suivantes :</p> <p>Quels impacts par rapport à mes vignes situées à quelques mètres de la future centrale photovoltaïque ?</p> <p>Les panneaux seront dirigés face au Vignoble.</p> <p>Y a-t-il un risque d'éblouissement ? brûlure ? dessèchement ?</p> <p>Les panneaux ne vont-ils pas créer un couloir de forte chaleur en période estivale et accentuer le phénomène déjà bien présent de réchauffement climatique ?</p> <p>Nous produisons des vins blancs juste à côté.</p> <p>Le vin blanc a énormément besoin de fraîcheur.</p> <p>Notre vignoble va t-il perdre en qualité ? Nous sommes classés en Appellation Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé, Bordeaux Rouge, Bordeaux Supérieur Rouge et Crémant de Bordeaux.</p> <p>Le Syndicat Viticole, le CIVB et l'INRAE ont-ils été contacté à ce sujet ? Ont-ils émis un avis ?</p> <p>En vous remerciant,</p> <p>Pascal PLAIRE SCEA Borderie PLAIRE Château Jeanguet La Miane</p>
7	12/03/24 23:00	<p>Bonjour Mme PEJOUX,</p> <p>Nous souhaitons vous signaler qu'une pétition est en cours contre ce projet.</p>

		<p>Plus de 160 personnes ont d'ores et déjà signé cette pétition.</p> <p>https://agir.greenvoice.fr/petitions/arretons-ce-projet-de-centrale-photovoltaïque-en-gironde-preservons-nos-zones-humides</p> <p>Bien Cordialement,</p> <p>Le Collectif des Peinturauds en Colère</p>
8	<p>12/03/24 23:53</p> <p>+ 00:00 (1 document rajouté)</p> <p>Cf. documents en pièce jointe annexée</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez ci-joint la contribution de la CPEPESC relative au projet de parc photovoltaïque prévu sur le territoire de la commune de LES PEINTURES pour transmission à Madame la Commissaire-enquêtrice. Cette contribution est accompagnée de 3 pièces annexes.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Christophe MORIN Vice-Président de la CPEPESC Nationale</p> <p>Avec la PJ 4 omise dans le premier envoi !</p> <p>Cdlt,</p> <p>Christophe MORIN</p>